

**SOUPER 1 heure.**—A 6 heures et demie tous souperont, avec du lait soit chaud, soit froid, ou avec de la bouillie tantôt de farine d'avoine, tantôt de celle de blé-d'inde, de sarrasin, avec du pain ou des patates.

**RÉCRÉATION 1 heure.**—Le repas fini à sept heures tous se rendront à la salle de récréation pour y prendre leurs débats pendant une heure, ou dans l'avant cour.

**PRIÈRE  $\frac{1}{2}$ .**—A huit heures la prière se fera dans la salle d'étude qui durera une demi-heure.

**COUCHER 1-2.**—La prière faite les élèves se rendront au dortoir, où ils auront une demi-heure pour se déshabiller et se coucher, de sorte qu'à neuf heures ils seront tous au lit.

On observera le silence le plus profond dans le dortoir ; chacun se déshabillera monté dans son lit.

**ADMISSION.**—On ne doit admettre dans ces collèges que les jeunes garçons qui auront fait un cours complet dans les écoles élémentaires, âgés au moins de douze ans, soit comme pensionnaires, demi-pension ou externes.

**CONDITIONS.**—Les pères de famille conviendront du prix des aspirans, avec les syndics ou administrateurs des collèges, pour la pension des élèves, soit en argent, soit en denrées.

**FOURNITURES.**—Les pensionnaires devront avoir deux vêtements complets, savoir : deux chemises, deux paires de bas, deux gilets, deux paires de culottes, deux paires de souliers, deux cravattes, deux bonnets, deux serviettes, deux paires de drap, deux couvertes, un oreiller, un matelas ou paillese piquée, un couteau, une fourchette, une cuillère, un gobelet, une assiette creuse et une plate, une tasse et une secoupe, le tout renfermé dans un petit coffre fermant en clef, dans lequel chacun aura aussi une brosse, un peigne, des aiguilles, du fil, des ciseaux pour se raccomoder au besoin.